

Commune de Vézelize, le 13 janvier 2018

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 janvier 2018

La séance est ouverte à 11 h 30 sous la présidence de M. Dominique VOLLMAR, Maire.

Etaient présents : Mmes Isabelle BIRKER, Julie DAVID, Virginie LEDUC, Chantal MOINE, Gisèle ODE, MM. Philippe BACHMANN, Stéphane COLIN, Philippe GRANGE, Alain MOUGENOT, Bernard ROBLOT et Hubert VIRION

Etaient excusés : Mmes Carine HUIN et Martine LECLERC

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Mme Carine HUIN à M. Dominique VOLLMAR, Mme Martine LECLERC à Mme Chantal MOINE

Suivant l'article L. 2121-14 du C.G.C.T, Mme Gisèle ODE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES PRECEDENTES REUNIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2017.

II – QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

1) Emprunt pour le financement de la mise en conformité du système d'assainissement

Le Maire expose que pour financer les travaux de mise en conformité du système d'assainissement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 800 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** après avoir pris connaissance des conditions de prêts en vigueur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et après en avoir délibéré :

autorise le Maire à contracter un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt sur ressources BEI : PCV/EAU

Montant : 800 000 €

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.62 %

Commune de Vézelize, le 13 janvier 2018

Amortissement : Echéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2) Recrutement AMO pour le projet de Maison de Santé

Le Maire rappelle qu'un projet de construction d'une Maison de Santé sur le territoire communal est en cours. Il explique que suite à la réunion organisée par l'ARS le 8 janvier dernier, il a été convenu de recruter une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui aura pour mission, entre autres de rechercher les subventions et de déterminer le restant à charge après subventionnement en fonction de 3 scénarii : projet privé, projet porté par la commune de Vézelize, projet porté par la communauté des communes.

Le cahier des charges sera rédigé avec le concours de la directrice de la communauté des communes du pays du Saintois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder au recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3) Reconduction du bail de location du droit de chasse en forêt communale

Point reporté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.